

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **7 juin 2010**

Décision n° **B-2010-1610**

commune (s) : Lyon 2°

objet : Place Bellecour - Aménagement de la partie sud - Travaux de fontainerie - Autorisation de signer un marché

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Rapporteur** : Monsieur Bouju

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 31 mai 2010

Compte-rendu affiché le : 8 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A.

Absents excusés : M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Philip (pouvoir à Mme Pédrini), Passi, Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mmes Dognin-Sauze, Gelas, M. Claisse (pouvoir à Mme Elmalan), Mme Peytavin, MM. Blein (pouvoir à M. Darne J.), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Arrue, Lebuhotel.

**Bureau du 7 juin 2010****Décision n° B-2010-1610**

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Place Bellecour - Aménagement de la partie sud - Travaux de fontainerie - Autorisation de signer un marché**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 27 mai 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par délibération n° 2006-3632 du 10 octobre 2006, le conseil de Communauté a validé la reprise des replantations et l'actualisation des études de conception sur la partie sud de la place Bellecour à Lyon 2°.

Par délibération n° 2007-4078 du 2 mai 2007, le conseil de Communauté a validé la remise à neuf des côtés nord et "est" de la place et la poursuite des études de conception pour la partie sud de la place.

A cet effet, une autorisation de programme de 1 920 000 € en dépenses a été individualisée.

La plantation d'une troisième rangée de tilleuls au sud de la place et la remise à neuf des cadres nord et "est" ont été réalisées. Parallèlement à ces travaux et conformément aux deux délibérations citées, le groupement de maîtrise d'œuvre a poursuivi les études de conception sur la partie sud de la place.

Par délibération n° 2009-0875 du 6 juillet 2009, le conseil de Communauté a validé la réalisation de la partie sud de la place et une autorisation de programme de 12 200 000 € en dépenses et 5 700 000 € TTC en recettes a été individualisée.

Ce montant correspond aux dépenses suivantes :

- les travaux (kiosques, aires de jeux, bassins, plantations, sols, réseaux, éclairage public, etc.),
- la maîtrise d'œuvre de réalisation,
- la maîtrise d'ouvrage.

Les aspects majeurs de ce réaménagement sont :

- le déplacement des bassins au sud de la place,
- le déplacement et l'extension de l'aire de jeux pour enfants,
- la requalification des trois kiosques "est",
- la requalification, l'extension et le retournement des deux kiosques "ouest",
- la création d'un kiosque à l'ouest de l'axe de la rue Victor Hugo,
- l'abattage des marronniers existants,
- la plantation de tilleuls et de merisiers créant un nouveau velum végétal,
- la création d'une allée minérale longeant les kiosques d'est en ouest dans le prolongement de la place Antonin Poncet,
- la plantation de bandes végétales.

Ces travaux ont l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert et de deux marchés à procédure adaptée (petits lots pour les travaux d'abattage et de fontainerie).

Le présent rapport a pour objet la signature du marché concernant les travaux de fontainerie pour l'aménagement sur la partie sud de la place Bellecour.

Ces travaux ont fait l'objet d'une mise en concurrence par procédure adaptée à la suite des avis d'appel public à la concurrence publiés les 29 décembre 2009 et 27 janvier 2010.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, le représentant du pouvoir adjudicateur, par décision du 10 mai 2010, a classé première l'offre variante, jugée économiquement la plus avantageuse, du groupement d'entreprises Maïa Sonnier/Deal, pour un montant de 857 532 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le Président à signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché concernant les travaux d'aménagement sur la partie sud de la place Bellecour à Lyon 2° et tous les actes contractuels y afférents avec le groupement d'entreprises Maïa Sonnier/Deal pour le lot n° 6 : fontainerie, pour un montant de 857 532 € TTC.

**2° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale A2-Réaliser de grands projets structurants, individualisée sur l'opération n° 323 le 6 juillet 2009 pour la somme de 16 107 830 € en dépenses et de 6 138 191 € en recettes.

**3° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et suivants - compte 231 510 - fonction 824

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 8 juin 2010.**